l'hypocrisie prendrait bientôt la place réservée à l'amendement moral.

Ce n'est pas qu'il faille laisser la bonne conduite, le repentir, le retour à la vertu sans rémunération; cette rémunération n'existe-t-elle pas déjà dans les règlements qui permettent de recommander à la clémence royale ceux qui, ayant subi la moitié de leur peine, ont donné des garanties de sécurité pour l'avenir (1)?

En terminant ces courtes observations, je ne saurais me dispenser d'appeler l'attention du gouvernement sur le choix des agens de l'administration à placer dans les maisons de détention. Il faut avant tout des hommes profondément moraux et religieux, ne faisant pas des condamnés objet de lucre et marchandise. La morale et la religion (double culte se confondant en un seul) sont le *ciment* de toute société.

(1) Depuis ces réflexions jetées sur le papier, j'ai eu occasion de visiter l'établissement pénitentiaire de Saint-Germain, destiné aux militaires condamnés; et l'impression favorable que cette visite a laissée dans mon esprit, m'a fait craindre que j'eusse mal jugé d'un système dont le premier essai avait amené de si prompts et de si beaux résultats.

En effet, rien dans cette maison n'a cet aspect sombre et triste qui semble l'apanage nécessaire et forcé de nos maisons de détention en France; le condamné paraît prendre plaisir à son travail; partout on le rencontre le visage

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación